

VILLE DE Coaticook Coup d'œil

Coup d'œil

ABRIS D'AUTOS

La réglementation municipale permet aux gens d'avoir un abri d'auto de type tempo dans leur cour entre le 15 octobre et le 15 avril de chaque année.

Il est donc possible d'installer vos abris en prévision de la saison hivernale.



Coup d'œil

EST-CE QUE J'AI BESOIN D'UN PERMIS?

Les travaux assujettis à un permis concernent tout autant ce qui touche l'intérieur comme l'extérieur du bâtiment. Exemple: armoire de cuisine, recouvrement de plancher, rampes d'escalier, galerie, recouvrement de toiture, etc.

Un permis est requis pour construire, installer, remplacer ou retirer une piscine ou pour ériger une construction donnant accès à tout type de piscine.

Un permis est également requis pour toute demande concernant :

- Un changement ou l'ajout d'un usage;
- L'abattage d'arbre;
- Un puits;
- L'aménagement d'une entrée permettant l'accès à la voie publique;
- Déplacement d'un bâtiment;
- L'installation ou la modification d'une enseigne;
- Tout ouvrage sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau;
- Le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout;
- Les installations septiques;
- L'épandage de matière résiduelle fertilisante.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.coaticook.ca/fr/services/demande-de-permis.php ou contactez le service d'urbanisme 819-849-2721 #255 / sec.urbanisme@coaticook.ca

C'est l'heure de vérifier vos avertisseurs
Fumée • Monoxyde de carbone

Votre gouvernement Québec

Coup d'œil

CHANGEMENT D'HEURE

Dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 novembre prochain, on recule l'heure.

C'est le bon moment pour changer les piles de vos détecteurs d'incendie et de vos détecteurs de monoxyde de carbone. Ça peut sauver des vies!



Coup d'œil CALENDRIER COLLECTES

OCTOBRE 2024							
	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10	11	12
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30	31		

Coup d'œil

COLLECTE DE FEUILLES MORTES

Nous tenons à rappeler aux citoyens qu'il n'est pas nécessaire de disposer de vos sacs de feuilles mortes en bordure de rue pour le moment. La collecte spéciale pour les feuilles aura lieu dans la semaine du 3 novembre tel qu'indiqué dans le calendrier de collectes. Pour le moment, il n'y a que les bacs de déchets, de matières recyclables et de matières compostables qui sont ramassés.

Entre temps, nous vous demandons de disposer correctement de vos feuilles soient en les mettant dans le bac brun ou en allant les porter à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook situé au 1095 chemin Bilodeau à Coaticook, (819) 849-9479 www.enfouissementcoaticook.com/

Nous vous remercions de votre collaboration.